



**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION
ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 PRÉSENTIEL**



Réservé administration	
Pièces fournies	
OUI	NON

NOM : PRÉNOM :

FORMATION (intitulé du diplôme) :

À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourraient être demandés.

		PREMIERE INSCRIPTION
OUI	NON	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte Nationale d'Identité RV / Passeport / Titre de séjour (<i>en cours de validité</i>)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation nominative CVEC (information et téléchargement sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/). Les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés par la CVEC.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée (téléchargeable sur le site internet de l'IUT, rubrique <i>Inscriptions</i>)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, <u>avec nom et prénom au dos</u>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité <u>au nom de l'étudiant(e)</u> ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire <u>pour l'année universitaire 2023-2024</u> (voir avec votre assureur ou votre banque)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) (Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes bachelier(e) de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation de réussite ou diplôme du bac+2 (pour les étudiant(e)s internationaux, si le document n'est pas rédigé en joindre la traduction assermentée).
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Titre de paiement : chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, ou carte bancaire Visa ou MasterCard

		RÉINSCRIPTION
OUI	NON	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation nominative CVEC
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée (téléchargeable sur le site internet de l'IUT, rubrique <i>Inscriptions</i>)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité <u>au nom de l'étudiant(e)</u> ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire <u>pour l'année universitaire 2023-2024</u> (voir avec votre assureur ou votre banque)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Titre de paiement : chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, ou carte bancaire Visa ou MasterCard

		SELON LA SITUATION
OUI	NON	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (formulaire à télécharger sur le site internet de l'IUT, rubrique <i>Inscriptions</i>)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis en BUT 2 / BUT 3, le mail d'acceptation.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM, votre carte étudiant(e) 2022-2023
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de bourse du CROUS 2023-2024
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) via Parcoursup, l'attestation d'acceptation Parcoursup
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) via eCandidat, le mail de confirmation de candidature (décision d'admission)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous admis via Transfert au moment de l'inscription, le courrier d'acceptation (BTS non concerné par cette procédure)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes étudiant(e) en alternance, le contrat d'apprentissage visé par le CFA EnSup-LR ou le certificat d'engagement délivré par le CFA EnSup-LR pour autorisation d'inscription <u>OU</u> le contrat de professionnalisation (AFPI, DIFCAM, etc...)

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la [FAQ](https://iut-montpellier-sete.edu.umontpellier.fr/inscriptions/foire-aux-questions-f-a-q/)
(<https://iut-montpellier-sete.edu.umontpellier.fr/inscriptions/foire-aux-questions-f-a-q/>)

Dossier contrôlé par l'administration :

Signature de l'étudiant(e) :

Incomplet le : Complet le :

Attention : Pour pouvoir accéder à votre ENT, votre dossier doit être *obligatoirement complet*.

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.